

DU CONSTAT À L'ACTION

PRÉSERVER UN ESPACE FONCTIONNEL POUR LA RIVIÈRE DRÔME



LE CONSTAT : LE RÉSULTAT D'UNE SUREXPLOITATION DU COURS D'EAU



Depuis de nombreuses années, un grand nombre de cours d'eau ont vu leur fonctionnement perturbé et leur état se dégrader du fait d'**actions humaines de grande ampleur** qui se sont déroulées par le passé. Parmi elles, les extractions de matériaux dans le lit de la Drôme et les grands ouvrages de protections...

Si ces travaux et aménagements ont, à une époque, répondu à un besoin de développement économique, ils ont eu des **conséquences graves sur le fonctionnement des rivières** :

- Enfoncement du lit entraînant la déstabilisation d'ouvrages (ponts, digues...)
- et la baisse des niveaux de nappe,
- Augmentation de la violence des crues,
- Perte de biodiversité,
- Diminution des capacités d'épuration.



Plus récemment, du fait de la forte demande en bois, c'est **la forêt alluviale qui se trouve menacée** par des opérations de coupes intensives de grande ampleur.

La Commission
Locale de l'Eau
a décidé de
préserver un
espace pour la
rivière.



Conserver des zones naturelles et un espace suffisant autour des cours d'eau, ça sert à quoi ?

Un espace préservé, permettant à la rivière de s'étaler, de divaguer librement, va avoir de nombreuses retombées positives sur le fonctionnement du cours d'eau mais également sur les activités humaines.

MIEUX GÉRER LES RISQUES

Permettre à la rivière de dissiper son énergie en s'étalant sur des zones où elle fera peu de dégâts permet de diminuer l'intensité des crues à l'aval et de laisser plus de temps pour anticiper et protéger les populations.

Les zones naturelles, dont les zones humides, jouent un rôle tampon entre la rivière et les secteurs à enjeux situés en retrait, assurant ainsi naturellement leur protection.

En divaguant, la rivière va mobiliser et transporter les graviers nécessaires à son bon fonctionnement évitant ainsi les risques de déstabilisation des ouvrages (ponts, digues...) et limiter leur coût d'entretien.

Photographie : J. ARMAND



AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

Une rivière en bon fonctionnement, c'est une mosaïque de paysages favorables à la qualité, au cadre de vie, aux activités humaines et à l'attractivité du territoire.

Plus de préventif aujourd'hui, ce sont **moins d'actions curatives** demain, ce sont des **économies futures** pour les collectivités et les citoyens



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

La préservation des zones naturelles assure au cours d'eau sa fonction de corridor écologique. Les espèces vont pouvoir s'y déplacer, migrer et ainsi assurer leur cycle de vie.

Les divagations du cours d'eau vont entraîner, au grès des crues, une diversité et un renouvellement des milieux et des habitats, garant d'une faune et d'une flore riches et variées.



Du constat à l'action

Préserver un espace fonctionnel pour la Drôme

Commission locale de l'eau



GARANTIR UNE EAU DE BONNE QUALITÉ

Un large lit, dans lequel la rivière peut divaguer, va améliorer les échanges avec les nappes phréatiques, favorisant la recharge de celle-ci et garantissant l'alimentation en eau pour les populations et un soutien d'étiage pendant les périodes sèches.

La présence d'une végétation en

bord de rivière va limiter les risques de pollution en assurant la filtration des eaux ruisselant depuis les champs, les routes...

L'eau coulant au travers des graviers va se trouver naturellement épurée par effet de filtration et par l'action des micro-organismes.



LA PROPOSITION D'ACTION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Face aux constats et enjeux évoqués en première page, les membres de la **Commission locale de l'eau (CLE)** ont décidé d'inscrire dans le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée, un **Espace Fonctionnel pour les rivières Drôme et Bez**.

Cet espace, en cours de réflexion, vise à redonner à la rivière la place dont elle a besoin pour assurer son bon fonctionnement, tout en conciliant la présence des activités humaines autour des cours d'eau.

Ce projet de délimitation passe par la préservation des zones naturelles existantes mais également, par des actions de restauration ou d'acquisition foncière de certains secteurs prioritaires.

Sur cet espace, est-ce que tout sera interdit ?

Non,

Cet espace vise à préserver la fonctionnalité des cours d'eau. Il sera donc préconisé d'éviter :

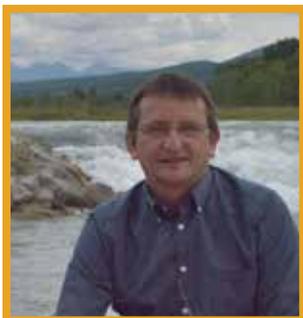
- la construction d'ouvrages de protection, en particulier sur les zones naturelles,
- les coupes de grande ampleur.

L'exploitation raisonnée et les opérations d'entretien, menées par le propriétaire ou la collectivité, resteront possibles, voire nécessaires sur certains secteurs.





ÉDITO DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD ET DE LA CLE



Chères habitantes et chers habitants du bassin versant de la Drôme,

Comment la CLE* a-t-elle procédé pour délimiter cet espace fonctionnel et travailler sur sa préservation ?

Une étude géomorphologique, réalisée entre 2010 et 2015 par le cabinet Artélia, a fourni les bases techniques de la délimitation d'un espace nécessaire au cours d'eau. La CLE a ensuite cherché, sur cette base, à concilier les besoins théoriques du cours d'eau avec la présence d'enjeux et d'activités humaines présents sur les berges.

C'est dans la concertation, au travers d'une commission spécifique réunissant élus locaux, usagers, riverains, services de l'Etat et experts, que la démarche de délimitation a pu commencer.

Courant 2016, j'ai associé les maires du territoire

concernés par le projet de délimitation pour avoir leur vision. Ces rencontres ont permis d'affiner les tracés mais aussi les choix de préservation à acter en fonction des enjeux présents.

L'objectif de la CLE est d'inscrire l'espace fonctionnel et les dispositions s'y appliquant au prochain SAGE, de façon à rendre ce travail opposable.

D'ici là, un document intermédiaire sera voté par la CLE pour promouvoir la préservation de l'espace fonctionnel à l'aide d'une gestion adéquate.

Au vu des enjeux en matière de risque, de qualité, et de biodiversité évoqués ci-dessus, c'est bien l'intérêt général qui a guidé les acteurs de la CLE.

En vous remerciant de votre confiance,
Avec mon dévouement,

Gérard CROZIER

* Commission locale de l'eau

Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

Plus d'infos
sur le
SITE INTERNET du
SMRD et du **SAGE**
Drôme

www.riviere-drome.fr

NOUS CONTACTER



Le Syndicat mixte de la rivière Drôme, SMRD, vous accueille

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23
Fax. : 04 75 21 38 35
@ : info@smrd.org

www.riviere-drome.fr

Qui demander ?

Chrystel FERMOND : animatrice SAGE Drôme
Julien NIVOU : hydromorphologie et risque
Fabrice GONNET : patrimoine naturel
Claire EME : projet SPARE
Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau
Olivier BIELAKOFF : technicien rivière
Marie FALCONE : accueil

Président : Gérard CROZIER

